

CLASSES A HORAIRES AMENAGES

DANSE

LIVRET D'INFORMATIONS

ANNEE SCOLAIRE 2022/23

SOMMAIRE

Présentation	p. 3
Etablissements partenaires	p. 4
Cursus et planning	p. 5
CHAD Collège	p. 6
Filière S2TMD Lycée	p. 6
Modalités d'inscription	p. 7
Calendrier	p. 8

PRESENTATION

Emanant d'un partenariat fort entre la Direction Académique de l'Education Nationale et la Cité des Arts, Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier Méditerranée Métropole, les classes à horaires aménagés offre un parcours d'études idéal aux enfants souhaitant consacrer plus de temps à leur pratique artistique. Ces classes sont ouvertes à tous les élèves domiciliés dans la Métropole (pour les classes primaires et collège).

L'aménagement horaire en Danse est possible de la 6e à la Terminale. Tout en suivant une scolarité identique à celle des autres établissements scolaires, les élèves reçoivent une formation artistique complète combinant sur le temps scolaire les études générales et le cursus danse.

Outre l'apport artistique et créatif lié à un tel parcours, cette formation développe l'exigence, l'engagement, la rigueur et permet d'acquérir de grandes capacités d'écoute et d'autonomie.

La dérogation de secteur est accordée de droit aux enfants admis en classe à horaires aménagés et la Cité des Arts applique la gratuité du parcours pour ces élèves.

« Les classes à horaires aménagés danse offrent à des élèves motivés par cette activité la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation dans le domaine de la danse dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. (...) La danse, comme les autres arts, participe à la construction de la personnalité, développe la culture personnelle, la capacité de concentration et de mémoire. Les prolongements attendus de cette formation sont la pratique amateur ou l'orientation professionnelle, conformément à la Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre, publiée par le ministère de la culture »

Circulaire N° 2007-020, du 18 janvier 2007

ETABLISSEMENTS PARTENAIRES (PARCOURS DANSE)

CITE DES ARTS Danse, Musique, Théâtre
Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier3M
13 avenue du Professeur Grasset – 34 000 MONTPELLIER
Contact 04 99 54 77 77 / scolarite.crr@montpellier3m.fr
www.conservatoire.montpellier3m.fr

Pour l'année scolaire 2022/23 :

Enseignement général	ETABLISSEMENT SCOLAIRE
Collège	Collège JEU DE MAIL 3-5 avenue Emile Bertin Sans 34090 Montpellier Tel : 04.67.52.11.50 Fax : 04.67.52.30.82 ce.0340998@ac-montpellier.fr
Lycée	Cité Scolaire Georges CLEMENCEAU 31, Bd Clemenceau 34060 Montpellier Cedex 2 Tel : 04.67.06.03.33 Fax : 04.67.92.84.19 ce.0340039h@ac-montpellier.fr

CURSUS ET PLANNING

CHAD Collège

A partir de la 6^e, les élèves peuvent disposer d'un aménagement horaire réparti sur trois demi-journées.

- Le professeur d'éducation musicale (collège) assure une heure d'enseignement dédié sur le volume global prévu dans le cadre du dispositif.
- L'enseignement au conservatoire comprend la pratique chorégraphique (dominante classique ou contemporain), la formation musicale danseur, la culture chorégraphique et l'histoire de la danse.
- Les élèves danseur(euse)s déjà inscrit(e)s en cursus traditionnel dans un conservatoire (hors CHAD) peuvent se présenter en horaires aménagés à tout moment de leur scolarité, sous réserve de place disponible dans le niveau souhaité et suivant l'avis de la commission d'affectation.

	6e	5e	4e	3e	Lycée
Enseignement chorégraphique	5h	6h	7h	8h30	10h
Formation musicale Danse	1h	1h30			
Culture chorégraphique Histoire de la danse	1h	1h	1h30		
AAF CMD					2h
Complémentaire (Pilates, Yoga)					2h30
Parcours jazz (facultatif)					2h30
Education musicale (collège)	1h	1h	1h	1h	
Education musicale et chorégraphique					
Total	8h	9h30			

Horaires donnés à titre indicatif et sujet à modification

Filière S2TMD Lycée

- La filière S2TMD (Sciences et Techniques Théâtre Musique et Danse) propose un parcours artistique inscrit dans la validation du baccalauréat, à tous les élèves danseur(euse)s souhaitant valoriser leur pratique artistique dans leur parcours général d'études.
- Le bac S2TMD se prépare en 2 ans, après une 2^{de} générale et technologique ; Ce bac comprend deux types d'enseignements : des enseignements généraux (commun à toutes les séries) et des enseignements de spécialités, spécifiques à la série S2TMD.
- En 2^{nde}, les élèves s'inscrivent en discipline de spécialité danse, tout en suivant un parcours de 2^{nde} générale.
- En 1^{ere} S2TMD les élèves suivent un cours d'Economie et Droit du Spectacle Vivant (EDES) dans lequel ils étudient les pratiques et politiques culturelles, l'économie et les métiers du spectacle vivant.
- Les élèves intégrant le conservatoire, en fonction de leur parcours antérieur, sont susceptibles de suivre les cours de Formation Musicale Danse et d'Histoire de la danse.
- Le bac S2TMD vise une poursuite d'étude en Classe préparatoire à l'Enseignement Supérieur et en écoles supérieures (Conservatoires supérieurs, Pôles supérieurs, Universités).

MODALITES D'INSCRIPTION

1. Dépôt du dossier de candidature

Période de retrait de dossier et d'inscription : Du 10 janvier au 18 février 2022

Le dossier d'inscription au test d'entrée est accessible sur le site internet de l'Académie

Lien mis en ligne début janvier 2022

2. Procédures de recrutement

Après dépôt du dossier de candidature, voici la procédure de recrutement :

- Avis écrit de l'équipe pédagogique pour les candidats en interne
- Test danse en collectif pour les candidats externes

3. Commission d'admission

Une commission mixte réunissant les établissements partenaires, sous la présidence du Directeur Académique ou de son représentant, établie la liste des candidats retenus en filière CHAM et S2TMD.

L'Académie communiquera les résultats à l'issue de la commission d'admission.

**CALENDRIER DES PROCEDURES D'ADMISSION EN HA
RENTREE SCOLAIRE 2022
CLASSES A HORAIRES AMENAGES – MONTPELLIER**

Programmes en ligne et inscriptions : du 10 janvier au 18 février 2022

1/ ECOLE ELEMENTAIRE (Musique)

Réunion d'information : Lundi 24 janvier (18h) Visio

(lien de connexion prochainement en ligne sur le site de la Cité des Arts)

Dépôt de candidature : du 10 janvier au 18 février 2022 (pré-inscription en ligne www.ac-montpellier.fr)

CE1 test d'intégration : samedi 19 mars / test instrumental : Samedi 16 avril (Cité des Arts)

CE2<CM2 test instrumental et FM : Samedi 26 mars (Cité des Arts)

Commission d'admission : Lundi 9 mai (Cité des Arts)

Résultats : Affichage sur le site de la Direction Académique (www.ac-montpellier.fr)

2/ COLLEGE (Danse / Musique / Théâtre)

Réunion d'information : Lundi 31 janvier (18h)

(lien de connexion prochainement en ligne sur le site de la Cité des Arts)

DANSE

Dépôt de candidature : du 10 janvier au 18 février 2022 (pré-inscription en ligne www.ac-montpellier.fr)

Test Danse : Samedi 2 avril (Cité des Arts)

Commission d'admission : Mardi 10 mai (Cité des Arts)

Résultats : Affichage sur le site de la Direction Académique (www.ac-montpellier.fr)

MUSIQUE

Dépôt de candidature : du 10 janvier au 18 février 2022 (pré-inscription en ligne www.ac-montpellier.fr)

Test instrumental et FM : Samedi 26 mars (Cité des Arts)

Commission d'admission : Mardi 10 mai (Cité des Arts)

Résultats : Affichage sur le site de la Direction Académique (www.ac-montpellier.fr)

THEATRE

Dépôt de candidature : du 10 janvier au 18 février 2022 (pré-inscription en ligne www.ac-montpellier.fr)

Test (calendrier en cours d'élaboration)

Commission d'admission (calendrier en cours d'élaboration)

Résultats : Affichage sur le site de la Direction Académique (www.ac-montpellier.fr)

3/ LYCEE (Danse / Musique)

Réunion d'information : Vendredi 14 janvier (18h – Salle Arnaut de Mareuil) Cité des Arts

MUSIQUE

Dépôt de candidature : du 10 janvier au 18 février 2022 (pré-inscription en ligne www.ac-montpellier.fr)

Test instrumental et FM : Samedi 26 mars (Cité des Arts)

Commission d'admission : Mardi 10 mai (Cité des Arts)

Résultats : Affichage sur le site de la Direction Académique (www.ac-montpellier.fr)

DANSE

Dépôt de candidature : du 10 janvier au 18 février 2022 (pré-inscription en ligne www.ac-montpellier.fr)

Test Danse : Samedi 9 avril (Cité des Arts)

Commission d'admission : Mardi 10 mai (Cité des Arts)

Résultats : Affichage sur le site de la Direction Académique (www.ac-montpellier.fr)